

AVIS CESEC N°2019-12¹

Relatif au

L'approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de Collectivité de Corse et de l'Etat

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 05 mars par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *l'approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de Collectivité de Corse et de l'Etat ;*

Après avoir entendu, Madame Laurence GIUNTINI, pour la DGA des affaires sociales et sanitaires ;

Sur rapport de Madame Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 mars à Ajaccio,**

Prononce l'avis suivant

La contribution de la Collectivité de Corse pour les dispositifs Parcours Emploi Compétences (PEC) et pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) s'élève à 1 171 954,50 €, soit 291 198 € sur le PEC et 864 856,58 € sur l'IAE, montants auxquels il convient d'ajouter les frais de gestion fixés à 8 400 € pour la gestion des PEC et à 7 500 € pour la gestion de l'aide octroyée aux ACI.

Le CESEC donne un avis favorable, toutefois il émet des remarques.

- **Il constate que les Parcours Emploi Compétences (PEC) et les Contrats à Durée Déterminées d'Insertion (CCDI) sont des contrats à temps partiel ;**

¹ Adopté à l'unanimité.

- Bien que ces mesures soient destinées à un public en grandes difficultés qui ne peut parfois assumer 35 heures/semaine, les membres du CESEC pensent qu'il aurait été souhaitable de proposer également, pour ceux qui le pourraient des parcours à temps plein ;
- Le CESEC relève le déficit d'attractivité de ces *Contrats Aidés*, car ce sont des CDD de 9 à 12 mois maximum, malgré l'obligation de formations ;
- Le public, principalement masculin, est orienté vers ces dispositifs au détriment du public féminin. Nous espérons que dès 2020, le principe de la parité puisse s'y appliquer.

50 PEC et 149 CDDI (IAE) semblent peu élevés pour notre territoire (essentiellement en milieu rural), au-delà des objectifs réalisés de 2018.

Les membres du CESEC observent que les chiffres exposés dans ce rapport, apparaissent comme étant le fruit de ce que l'État a pu décider et valider. Il est à noter que toutes les structures demandant des postes supplémentaires pour l'année 2019, ont reçu une fin de non-recevoir.

En matière de contrats aidés, le CESEC déplore que la collectivité de Corse soit tributaire de la politique de l'Etat, tant sur le financement de ces dispositifs que sur la fragilisation des structures d'accueil.

Le rapport qui nous est présenté valide les chiffres établis par l'enveloppe de l'État sur le nombre de postes.

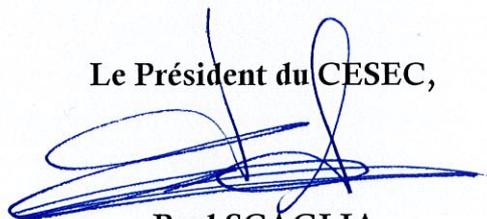
Pour le volet "Parcours emploi compétences": l'objectif de 50 PEC en 2019 a été fixé en fonction du taux de réalisation 2018 de l'enveloppe gérée par la Collectivité de Corse en direction des bénéficiaires du RSA soit 58.91% (76 PEC signés pour 129 alloués).

Les questions d'efficacités et d'efficacités de l'accompagnement et la mobilisation vers ces emplois sont posées.

Le CESEC considère que ces résultats ne sont pas suffisants à l'échelle de la Corse, d'autant qu'il s'agit de renouvellements contraints, sans doute par le cadre national et régional des *Contrats Aidés*. Il est à noter, sur le volet « insertions » par l'Activité Economique, que l'objectif 2018 est reconduit sur 2019 avec 9 postes supplémentaires suite à la consommation en totalité de l'enveloppe.

Les membres du CESEC posent la question suivante : ce taux de consommation n'est-il pas le signe qu'il faudrait augmenter le nombre de contrats, au-delà des 9 supplémentaires qui ont été alloués cette année ?

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA